

# PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



## PROJET – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS ET DES CONSEILLERS EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS

Séance tenue le 4 novembre 2025 à 8 h 30, en mode virtuel

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue de la nouvelle présidence
2. Présentation des règles applicables à la présente assemblée générale
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente
5. Rapport de la présidence du conseil d'administration de l'Ordre sur les activités 2024-2025
6. Rapports des présidences des comités de gouvernance du conseil d'administration sur les activités 2024-2025
7. Présentation de la planification stratégique 2026-2030
8. Bilan des activités 2024-2025 de la direction générale
9. Présentation des états financiers audités de l'exercice 2024-2025
10. Nomination de la firme auditrice pour l'exercice financier en cours
11. Cotisation annuelle 2026-2027
  - a. Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation en vertu de l'article 103.1 du Code des professions
  - b. Nouvelle consultation des CRHA | CRIA présents à l'assemblée sur le montant de la cotisation annuelle
12. Approbation de la rémunération des membres du conseil d'administration
13. Questions diverses
14. Levée de l'assemblée

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DE LA NOUVELLE PRÉSIDENTE

La séance est ouverte par Maxim Néron, CRIA, Adm.A., président du conseil d'administration de l'Ordre.

Le président est heureux d'accueillir les CRHA | CRIA à leur assemblée générale annuelle pour partager le portrait des activités de l'Ordre pour la période 2024-2025. Il présente les personnes qui l'accompagnent en studio, soit Manon Poirier, CRHA, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, et Pascal Blanchette, ing., président du comité d'audit et administrateur nommé par l'Office des professions du Québec. Participent à distance Charles Baribeault, CRHA, président du comité de gouvernance et d'éthique, Sophia Nardelli, CRHA, présidente du comité des ressources humaines, et Julie Moreau, CRHA, présidente du comité de planification stratégique.

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



Le président souligne la contribution de Manon Perreault, CRHA, qui a assumé la présidence du conseil d'administration en 2024-2025.

Il prend également un moment pour remercier le comité exécutif et les membres du conseil d'administration 2024-2025 pour leur engagement et leur contribution soutenue. Il rappelle le rôle fondamental du conseil d'administration qui assure la mission de l'Ordre, soit la protection du public, et en établit les orientations.

M. Néron mentionne que l'Ordre a de nouveau cette année choisi de tenir son assemblée générale annuelle en mode virtuel, en cohérence avec la forte volonté des CRHA | CRIA exprimée dans les sondages. L'événement est ainsi accessible au plus grand nombre.

Le président encourage les CRHA | CRIA à participer tout au long de l'assemblée, puisqu'ils seront notamment appelés à voter, à proposer et appuyer des résolutions, mais également à transmettre leurs commentaires et questions. Toutes et tous seront en mesure de participer en direct à partir de leur écran.

Il rappelle que les documents relatifs à l'assemblée sont disponibles pour téléchargement sur la plateforme de diffusion et qu'ils étaient également accessibles sur le site Web de l'Ordre depuis le 29 septembre dernier.

Il mentionne que le quorum de 50 CRHA | CRIA doit être atteint pour permettre l'ouverture de l'assemblée. Afin de faire le décompte du nombre de professionnelles et professionnels présents, les CRHA | CRIA sont invités à répondre à une question test sur leur écran. Une fois les réponses obtenues, le président confirme que le quorum est atteint et déclare l'assemblée est ouverte.

## 2. PRÉSENTATION DES RÈGLES APPLICABLES À LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le président énonce quelques règles qui visent à assurer le bon fonctionnement de l'assemblée. Il rappelle aux participantes et participants qu'une boîte de questions est à leur disposition pour poser des questions à tout moment ou commenter un point à l'ordre du jour. Afin de favoriser une meilleure gestion, chaque point devra faire l'objet d'une seule intervention, sauf si la réponse apportée manque de clarté. Dans ce cas, il sera possible de laisser un autre commentaire sur ce même point.

Si plusieurs CRHA | CRIA ont la même question, celles-ci seront regroupées de manière à n'y répondre qu'une seule fois. En ce qui concerne les questions sur les états financiers, la firme auditrice, la rémunération des membres du conseil d'administration élus et la cotisation annuelle 2026-2027, des réponses seront données durant les segments correspondants. Les réponses aux autres questions seront fournies à la fin de l'assemblée.

Si, par manque de temps, certaines questions demeurent sans réponse à la fin de l'assemblée, elles feront l'objet d'une réponse par écrit dans les jours suivants. Le document regroupant ces réponses sera disponible sur la page Web de l'Ordre consacrée à l'assemblée.

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que le projet d'ordre du jour était disponible sur le site de l'Ordre et qu'il a notamment été transmis via l'avis de convocation. Il s'affiche également à l'écran. Il demande s'il y a des questions ou des commentaires concernant l'ordre du jour. Il n'y en a pas.

Il demande une personne pour proposer l'adoption de l'ordre du jour et une autre pour l'appuyer.

Rachel Mance, CRHA, propose l'adoption de l'ordre du jour et Valérie Duval, CRHA, l'appuie.

Les CRHA | CRIA procèdent au vote.

100 % sont en accord.

#### RÉSOLUTION AGA-04112025-001

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE PRÉCÉDENTE

Le président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024 était disponible sur la page Web de l'Ordre consacrée à l'assemblée, avec les autres documents relatifs à la rencontre de ce jour. Il s'abstient de faire la lecture du procès-verbal et personne ne s'y oppose. Il demande s'il y a des questions ou des commentaires concernant le procès-verbal. Il n'y en a pas.

Il demande une personne pour proposer la résolution et une autre pour l'appuyer. Il précise que ces deux personnes doivent avoir été présentes lors de l'assemblée générale annuelle 2024.

Frédéric Sauvé, CRHA, propose la résolution et Sabrina Fontaine, CRHA, l'appuie.

Les CRHA | CRIA procèdent au vote.

100 % sont en accord.

#### RÉSOLUTION AGA-04112025-002

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



### 5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE SUR LES ACTIVITÉS 2024-2025

Le président cède pour ce point la parole à Manon Perreault, CRHA.

Mme Perreault, qui a assumé la présidence du conseil d'administration de l'Ordre en 2024-2025, mentionne que la gouvernance de l'Ordre repose sur l'engagement de collègues présentant un profil, une expertise et des points de vue variés. Elle souligne qu'ensemble, ils ont contribué avec rigueur et passion à de grandes réflexions et d'importants travaux, toujours dans l'objectif de faire progresser la profession et, bien sûr, de protéger le public.

Elle mentionne que durant ce mandat, les administratrices et administrateurs ont amorcé la question de la relève à la présidence du conseil d'administration. Leur objectif est d'assurer, au fil du temps, une bonne préparation à la relève, un processus ouvert et transparent ainsi qu'une transition harmonieuse.

Elle rappelle par ailleurs que l'Ordre est en train de réaliser son plus important projet technologique, soit l'implantation d'un nouveau CRM. Il s'agit du système informatique qui centralise l'ensemble des données des CRHA | CRIA, des candidates et candidats ainsi que de la clientèle, et qui soutient l'ensemble des processus de l'Ordre. Cet outil renouvelé optimisera le suivi des équipes, offrira une expérience numérique plus agréable et une sécurité renforcée des données. Ce projet a suscité une attention toute particulière de la part du conseil d'administration, qui en a assuré un suivi serré, tant sur le plan financier qu'au niveau des impacts sur les ressources et les besoins d'expertise requis pour mener à bien ce chantier d'envergure.

La présidente sortante tient ensuite à souligner l'importance de l'Ordre et son influence grandissante au sein du système professionnel québécois. Elle mentionne que la directrice générale, Manon Poirier, CRHA, a été élue à titre d'administratrice au conseil d'administration du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) en juin dernier. Elle y occupera la fonction de présidente du comité d'audit et de la gestion intégrée des risques. Mme Perreault, CRHA, lui transmet toutes ses félicitations. Elle indique que l'influence de l'Ordre s'étend également auprès des collègues des autres provinces via son implication à différents niveaux dans CRHA Canada. Mme Perreault, CRHA, en profite pour saluer Philippe De Villers, CRHA, président de CRHA Canada.

Mme Perreault attire l'attention des CRHA | CRIA sur le fait qu'en 2026 se tiendront les élections au conseil d'administration dans les régions de l'Outaouais, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides, de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, ainsi que dans le secteur universitaire. Elle les invite à envisager de soumettre leur candidature. Elle rappelle qu'être administratrice ou administrateur de l'Ordre, c'est vivre une expérience enrichissante, tant sur le plan humain que professionnel et, surtout, c'est l'occasion de contribuer concrètement à l'avenir de la profession et du titre.

Elle tient en outre à souligner le travail de l'équipe de la permanence, de même que celui de toutes les personnes qui s'impliquent au sein de l'Ordre, souvent bénévolement, dans différentes activités. Elle les remercie pour leur engagement et leur dévouement qui font toute la différence.

Pour conclure, Mme Perreault remercie infiniment M. Néron d'avoir accepté de prendre la relève à la présidence du conseil d'administration. Elle souligne que cela a été un honneur et un privilège pour elle de siéger au conseil d'administration durant plusieurs années.

### 6. RAPPORTS DES PRÉSIDENTES DES COMITÉS DE GOUVERNANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ACTIVITÉS 2024-2025

Le président informe les CRHA | CRIA que les présidentes et présidents des comités de gouvernance du conseil d'administration présenteront à tour de rôle leur rapport respectif.

#### Comité de gouvernance et d'éthique

Le président cède la parole à Charles Baribeault, CRHA, président du comité de gouvernance et d'éthique. Il présente les membres qui ont siégé au comité pendant la période 2024-2025, soit Marc-Olivier Allard, CRIA, Médiateur accrédité, Martine Arial, notaire à la retraite, Evens Flerimond, CRHA, Benjamin Gauthier, CRHA, Anick Perron, CRHA, et Maxime Simard, CRIA, ECH, nouveau membre.

M. Baribeault rappelle que le mandat du comité est de recommander au conseil d'administration les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique, avec pour objectif d'assurer un fonctionnement optimal des instances de l'Ordre, tant sur le plan de leur structure que de leur rendement.

Il mentionne que le comité a poursuivi sa réflexion entourant la posture du conseil d'administration relativement à l'EDI (équité, diversité, inclusion). Cet engagement concret a pour but que les valeurs et les principes de l'Ordre soient incarnés dans toutes les dimensions de la gouvernance. Le comité souhaite que chaque décision prise reflète la diversité de la communauté des professionnelles et professionnels agréés. Il assure que l'ensemble des membres du conseil d'administration et des membres du personnel de l'Ordre partagent cet engagement, qui se traduit par des actions concrètes à différents niveaux.

Le comité a également bonifié ses pratiques en matière d'évaluation du conseil d'administration et des comités de gouvernance. Les membres travaillent sans arrêt à l'amélioration des pratiques de gouvernance en s'inspirant de la recherche et d'une vigie des tendances. Le comité a notamment amorcé une réflexion sur la relève à la présidence du conseil d'administration afin de garantir à l'Ordre une transition harmonieuse en cas de changement à la présidence et de bien préparer les candidates et candidats. Le comité a d'ailleurs accompagné la transition liée au changement de présidence survenu en mai dernier.

Finalement, le comité continue d'alimenter les réflexes d'éthique des membres du conseil d'administration en leur présentant, lors de chaque séance, un cas fictif qui soulève des enjeux et questionnements. Cet exercice nourrit leurs réflexions et leurs échanges et contribue à parfaire leur sensibilité et leurs compétences collectives en matière d'éthique.

M. Baribeault termine en faisant état de son bonheur à avoir présidé le comité de gouvernance et d'éthique en 2024-2025 et précise avoir accepté de poursuivre son engagement pour l'année en cours avec autant d'enthousiasme et de rigueur. Il remercie tout le monde.

#### Comité d'audit

Le président remercie M. Baribeault et cède la parole à Pascal Blanchette, ing., président du comité d'audit, présent en studio.

M. Blanchette rappelle que le comité d'audit est responsable de tous les aspects financiers de l'Ordre, que ce soit la préparation des budgets, le suivi de ces budgets auprès de la permanence de l'Ordre, le suivi des différents placements ainsi que le respect de la Politique de placement. Il ajoute qu'en plus de ces aspects

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



financiers, le comité d'audit s'occupe également d'autres dossiers, notamment du suivi de la gestion des risques et de tous les projets d'implantation technologique.

Pour rebondir sur les propos de la présidente sortante, il rappelle qu'un projet majeur pour l'Ordre est en cours depuis maintenant quelques années, à savoir le projet du CRM, qui avait déjà été évoqué lors de l'assemblée générale annuelle précédente. Il indique qu'il en parlera plus en détail à la fin de la présentation des états financiers. Le comité d'audit a consacré beaucoup de temps à assurer un suivi serré de ce projet.

M. Blanchette rappelle que le comité d'audit s'assure d'informer le conseil d'administration sur l'avancement des projets, afin que celui-ci soit outillé pour prendre les bonnes décisions en lien avec les différents dossiers de l'Ordre.

Il termine en soulignant l'assiduité des membres du comité d'audit qui donnent beaucoup de leur temps pour veiller au bon fonctionnement de l'Ordre et l'aider à accomplir sa mission, soit : Julie Jutras, CRIA, Médiatrice accréditée, Marie-Louise Tassé, CRIA, Nathalie Martin, CRHA, Benjamin Gauthier, CRHA, et Gladimy Telus, Adm.A. Il souhaite à toutes et à tous une bonne assemblée et conclut par ses remerciements.

### Comité des ressources humaines

Le président remercie M. Blanchette et cède la parole à Sophia Nardelli, CRHA, présidente du comité des ressources humaines.

Mme Nardelli rappelle que ce comité a pour mandat de s'assurer de la mise en place de pratiques, de politiques et de normes qui visent à garantir une gestion efficace et mobilisatrice des talents de l'Ordre. Ses principaux objectifs sont de chapeauter la philosophie de rémunération globale de l'Ordre, de voir au développement des compétences de la direction générale et d'encadrer l'établissement d'un programme de gestion de la relève pour les dirigeants et dirigeantes ainsi que les employées et employés de l'Ordre.

Elle tient à souligner la contribution de ses précieux collègues pour la période 2024-2025, soit Marc-Olivier Allard, CRIA, Médiateur accrédité, Marie-Josée Douville, CRHA, ECH, Distinction Fellow, Médiatrice accréditée, Guylaine Landry, CRHA, Maxime Simard, CRIA, ECH, et Elizabeth Leiriao, CRHA.

Elle indique qu'en 2024-2025, le comité a validé le plan de relève du personnel de l'Ordre. Cette initiative soutient le développement et la progression des employées et employés, ainsi assure la pérennité des activités de l'Ordre à moyen et long terme par une équipe forte et solide.

Le comité a également suivi avec intérêt le plan d'encadrement et de reconnaissance des bénévoles. Près de 300 bénévoles contribuent chaque année à l'Ordre, au sein des comités de gouvernance, des comités de protection du public, des comités régionaux et dans le cadre des événements. Sans eux, l'Ordre ne pourrait pas réaliser pleinement sa mission de protection du public.

Comme chaque année, le comité des ressources humaines a effectué un suivi rigoureux du plan de gestion des risques liés aux ressources humaines et de l'évolution des indicateurs clés de performance en matière de ressources humaines. Il a également déterminé les objectifs de la direction générale, conduit son évaluation annuelle ainsi que son plan de développement. Le comité est fier de constater la mobilisation des employées et employés de l'Ordre, ce qui confirme que l'Ordre demeure un employeur remarquable. Des résultats solides font de l'Ordre un environnement de travail sain, inclusif et stimulant.

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



Mme Nardelli conclut par des remerciements à toutes et à tous de la part du comité.

### Comité de planification stratégique

Le président remercie Mme Nardelli et cède la parole à Julie Moreau, CRHA, présidente du comité de planification stratégique.

La présidente du comité indique être accompagnée par Noelle Dorothée Emessiene, CRHA, Sylvia Morin, B.A., IAS.A., Maxim Néron, CRIA, Adm.A., Mario Côté, CRHA, Distinction Fellow et Anne-Hélène Gervais, CRHA pour ses travaux.

Mme Moreau rappelle que le comité de planification stratégique a comme mandat de définir et d'assurer le suivi des grandes orientations de l'Ordre qui lui permettent d'assurer sa mission de protection du public, de soutenir la profession et d'avoir l'effet social désiré au Québec.

Elle explique qu'une planification stratégique, c'est d'une part le phare qui oriente les actions de l'organisation vers une destination commune, et d'autre part, l'ancrage qui assure la solidité et la cohérence des actions qui sont entreprises. La planification stratégique s'appuie sur une vision qui est porteuse de sens des axes stratégiques définis et inclut des objectifs qui sont en cohérence avec la mission et les valeurs de l'organisation.

Elle souligne que la dernière année a été particulièrement occupée pour le comité, puisque la précédente planification stratégique arrivait à échéance. Le comité a mené des travaux pour élaborer la nouvelle mouture en tendant vers une planification ambitieuse et claire pour garder le cap, mais également flexible pour permettre à l'Ordre de s'ajuster aux mouvances des années à venir. Les travaux ont débuté en décembre 2024 et se sont terminés tout récemment.

Le comité a commencé par sélectionner une firme-conseil pour l'accompagner dans ses démarches. Il a ensuite consulté plusieurs groupes de professionnelles et professionnels qui représentaient différents segments de CRHA | CRIA ainsi que différentes parties prenantes. Il a consolidé et analysé ces données pour nourrir les ateliers de conception avec le conseil d'administration, la direction et l'équipe de l'Ordre. C'est finalement le 17 septembre dernier que le conseil d'administration a entériné sa nouvelle planification stratégique.

Mme Moreau poursuit en indiquant que le comité aura la responsabilité d'assurer le suivi et la vigie des avancements de ce plan pour les prochaines années, et que le fruit de leurs travaux sera aujourd'hui dévoilé en primeur. Elle cède la parole à la directrice générale pour présenter les grandes orientations qui guideront l'Ordre de 2026 à 2030.

## **7. PRÉSENTATION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2026-2030**

Manon Poirier, CRHA, remercie Mme Moreau pour son implication et son leadership à la présidence du comité de planification stratégique.

La directrice générale présente le plan stratégique 2026-2030 de l'Ordre. Elle dévoile à l'écran sa signature "L'avenir est humain" et exprime le souhait qu'elle soit aussi inspirante pour les CRHA | CRIA qu'elle l'a été pour les personnes ayant contribué à son élaboration. Elle souligne que, dans un contexte marqué par les transformations et l'évolution rapide des technologies, l'Ordre a souhaité réaffirmer sa conviction que l'avenir demeure, effectivement, profondément humain.

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



Mme Poirier poursuit en rappelant que la mission de l'Ordre, comme celle de l'ensemble des ordres professionnels, est la protection du public. Elle souligne que l'Ordre a précisé, il y a quelques années, sa conception de cette mission, soit de permettre à chaque individu de s'épanouir dans un milieu de travail sain, inclusif et collaboratif, tout en accompagnant les organisations dans leur évolution.

Elle présente ensuite la vision qui guidera l'Ordre au cours des prochaines années : *Animée par l'intérêt public, la profession exerce un leadership stratégique qui allie la dimension humaine à la performance organisationnelle et à l'impact social.* Elle précise que cette vision, qui orientera les actions de l'Ordre au cours des prochaines années, se décline en trois axes stratégiques.

Mme Poirier aborde tout d'abord l'axe 1 : « Des professionnels en mesure de conjuguer performance d'affaires, transformation organisationnelle et valorisation de l'humain à l'ère de l'IA ». C'est une invitation à jeter un regard lucide sur les transformations actuelles, et de tenter d'anticiper l'avenir, alors qu'il existe plusieurs discours sur l'intelligence artificielle, tous pertinents. Certains sont plus alarmistes, d'autres plus philosophiques. Il est important que les CRHA | CRIA essayent d'appréhender la situation avec autant d'exactitude que possible, sur la base de données probantes, pour voir quel sera l'impact de l'ensemble des transformations, et tout particulièrement de l'intelligence artificielle, sur la profession RH | RI.

Les transformations s'accroissent; il y a quelques années, on pensait que l'intelligence artificielle allait strictement exécuter certaines tâches récurrentes ayant moins de valeur ajoutée, ce qui permettrait d'avoir plus de temps pour accompagner les gens, l'humain, les équipes. Aujourd'hui, selon elle, il faut poser un regard lucide sur la situation, déterminer quelles portions des rôles et des tâches pourraient éventuellement relever de l'intelligence artificielle et réfléchir aux incidences pour le rôle de professionnels, et incidemment, de l'Ordre. Elle rappelle que les compétences des CRHA | CRIA concernent notamment la transformation, la gestion de changement, les relations de travail et les dynamiques, et que ce sont donc des compétences porteuses pour l'avenir. L'Ordre mènera cette réflexion pour se préparer à soutenir l'évolution de la profession à travers le temps.

Mme Poirier passe ensuite à l'axe 2 : « Une profession attractive, portée par une identité distinctive et reconnue pour son impact sur le développement humain et organisationnel ». La posture des CRHA | CRIA est tout à fait unique, car elle prend compte d'une part des intérêts et la prospérité de l'organisation, et d'autre part, son regard est constamment tourné vers le développement et le mieux-être des membres de l'équipe.

Elle ajoute que dans le cadre de ce deuxième axe, certains travaux seront menés pour s'assurer que l'ensemble des CRHA | CRIA, qu'ils soient spécialistes ou généralistes, utilisent les mêmes mots pour décrire leur mission. Car fondamentalement, il n'y a qu'une façon de décrire la profession et ce sont ces mots-là dont les CRHA | CRIA devront se doter pour que les gens qui les regardent et les côtoient comprennent l'apport et l'impact de la profession.

La directrice générale termine avec l'axe 3 : « Un Ordre qui influence les acteurs du monde du travail à façonner un avenir prospère, durable et humain. » Elle souligne l'importance du rôle sociétal de l'Ordre. Cet élément est très souvent ressorti lors des consultations menées durant les travaux de planification stratégique, quel que soit le niveau de carrière ou le statut (spécialiste ou généraliste) des CRHA | CRIA. Il s'agit d'un message clair et fort pour l'Ordre de continuer à influencer les actrices et les acteurs du monde du travail (patronat, syndicats, politiques, fonctionnariat). L'Ordre poursuivra donc ses efforts en ce sens, prenant acte du chemin parcouru dans les dernières années. Mme Poirier souligne que c'est une grande fierté de voir que la profession RH | RI est crédible et écoutée avec attention.

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



Elle conclut en encourageant les CRHA | CRIA à s'informer davantage et à participer aux consultations à venir.

Le président remercie Mme Poirier et Mme Moreau ainsi que le comité de planification stratégique pour les belles orientations qui guideront les actions de l'Ordre au cours des prochaines années.

### 8. BILAN DES ACTIVITÉS 2024-2025 DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le président cède de nouveau la parole à la directrice générale pour le bilan des activités 2024-2025.

Elle rappelle l'importance des axes de planification stratégique, qui sont le fondement des actions et des décisions de l'Ordre au fil des années.

Concernant le premier axe, « Influencer les politiques publiques et la gouvernance RH des organisations », Mme Poirier indique qu'il y a eu plusieurs parutions et mentions dans les médias, des mémoires soumis au gouvernement sur des projets de loi en lien avec le travail et l'emploi, des communiqués de presse et des lettres d'opinion. Elle souligne quelques faits saillants, notamment le projet de loi 89, qui vise à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out et qui a créé certaines tensions au niveau patronal et syndical. L'Ordre s'est prononcé à ce sujet et a tiré avantage de sa posture unique pour voir l'intérêt général et proposer des solutions concrètes et pertinentes.

L'Ordre a également participé à une consultation sur la transformation numérique des milieux de travail. Cette consultation initiée par le ministre du Travail concerne l'impact des technologies sur les droits des employées et employés, comme l'hyperconnectivité et les modèles hybrides de travail. Mme Poirier prend l'exemple des travailleuses et travailleurs dits de plateformes, qui sont souvent vus comme des travailleuses et travailleurs autonomes, alors que par définition ils ne le sont pas toujours. Il convient de s'assurer que ces personnes sont bien protégées.

L'Ordre a aussi émis un avis en faveur de la modernisation de la Loi favorisant le développement des compétences, ou loi du 1 %. Il s'agit de travaux de fond réalisés en partenariat avec les universités dans le but d'éclairer la ministre de l'Emploi sur cette réforme attendue. Mme Poirier souligne que l'avis de l'Ordre suscite beaucoup de réactions positives, car il remet en question le statu quo avec de nouvelles idées. Pour l'Ordre, l'important est de reconnaître la formation informelle structurée offerte par beaucoup d'organisations, ce qui n'est pas possible présentement avec la loi du 1 %. L'Ordre met également en avant l'intérêt à former l'ensemble des travailleuses et travailleurs au sein des organisations; en effet, selon les statistiques, les gestionnaires et les professionnelles et professionnels sont pour le moment davantage formés que les équipes de production et le personnel administratif. Enfin, l'Ordre propose des solutions innovantes, comme se départir de la logique comptable de la loi actuelle, qui est une logique de développement, et peut-être penser en termes de nombre d'heures de formation plutôt qu'en dollars de formation. Mme Poirier précise que l'avis de l'Ordre est disponible sur son site Web.

Finalement, la directrice générale mentionne la création par l'Ordre d'un outil de saine gouvernance RH, l'idée étant que l'ensemble des conseils d'administration au Québec l'utilisent dans un avenir assez proche, à l'instar de l'outil des états financiers utilisé pour dresser un portrait de la santé financière d'une organisation. Ce nouvel outil sert à établir un portrait de la santé RH d'une organisation, au-delà des quelques indicateurs clés souvent présents dans les tableaux de bord, comme le taux de roulement et la mobilisation. Elle invite les CRHA | CRIA à prendre connaissance de cet outil et mentionne l'existence d'une formation.

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



Concernant l'axe 2 « Développer les compétences des CRHA | CRIA et les habiletés RH des gestionnaires et des dirigeantes et dirigeants », Mme Poirier présente quelques données, notamment sur la participation aux activités de formation, le nombre d'heures de formation offerte en mode virtuel ainsi que le nombre de formations gratuites (plus de 50) offertes aux CRHA | CRIA. Elle souligne que l'offre de formation est de plus en plus variée et que les sondages réguliers permettent de cerner les besoins des CRHA | CRIA. L'équipe de l'Ordre effectue une vigie des tendances pour s'assurer que les CRHA | CRIA restent à jour dans leurs compétences.

Elle cite tout particulièrement le programme ADN, un programme gratuit de plusieurs heures créé pour soutenir les professionnelles et professionnels en début de carrière et leur permettre de comprendre la posture professionnelle. La réaction à ce programme étant très positive, elle confie qu'il y aura pour l'année à venir un programme ADN pour l'ensemble des CRHA | CRIA, quel que soit leur niveau de carrière.

La directrice générale mentionne également le Carrefour RH, dans lequel l'Ordre continue d'investir dans du contenu pour épauler les CRHA | CRIA au quotidien. Elle rappelle que les CRHA | CRIA bénéficient d'un accès gratuit à l'ensemble du contenu du Carrefour RH.

L'axe 3 était « Cocréer l'avenir de la profession dans un monde en évolution ». De par sa nature, l'Ordre s'assure que les professionnelles et professionnels qui portent le titre de CRHA | CRIA sont compétents. Mme Poirier communique quelques chiffres : au 31 mars 2025, l'Ordre comptait 12 301 CRHA | CRIA; 872 nouvelles et nouveaux CRHA | CRIA ont été accueillis en 2024-2025; le taux de renouvellement était de 94 %; et l'équipe de l'Ordre étudie chaque année entre 1300 et 1400 demandes d'admission. Elle souligne par ailleurs la belle progression du nombre d'abonnées et d'abonnés étudiants et rappelle que l'abonnement étudiant, offert gratuitement, leur permet d'accéder au contenu de l'Ordre. Elle poursuit en indiquant que l'équipe a continué d'œuvrer à rehausser les exigences à l'admission, tout en veillant à garantir l'accès. Certaines mesures ont été mises en place pour réduire les obstacles, notamment pour les personnes formées à l'étranger, pour lesquelles un certain écart avait été constaté au niveau des résultats à l'examen. Grâce à du financement, une formation gratuite a été créée pour permettre à ces candidates et candidats issus de l'immigration d'être mieux formés au contexte RH | RI du Québec. Enfin, Mme Poirier souligne que l'Ordre continue, à travers son centre de recherche et d'innovation, à faire la promotion des pratiques RH basées sur des données probantes.

Finalement, l'axe 4 : « Incarner l'exemple d'une organisation saine, inclusive, collaborative et innovante ». Mme Poirier confirme que l'Ordre est toujours Employeur remarquable et qu'il a maintenu sa certification Entreprise en santé, désormais connue sous le nom *coesion*. Il y a par ailleurs eu le lancement de l'Espace Formation, soit le LMS mis en place pendant l'année 2024-2025, qui permet aux CRHA | CRIA de bénéficier d'une expérience de formation très personnalisée. Enfin, l'équipe de l'Ordre a procédé à la refonte du site institutionnel de l'Ordre et elle invite les CRHA | CRIA à le visiter s'ils ne l'ont pas déjà fait.

La directrice générale remercie le conseil d'administration pour son soutien, ainsi que la formidable équipe de l'Ordre et les plus de 300 bénévoles qui contribuent chaque année à la mission de protection du public. Sans eux, cette mission ne serait pas réalisable, et elle les salue chaleureusement.

M. Néron remercie Mme Poirier ainsi que toutes les personnes qui ont contribué aux réalisations de l'Ordre.

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



### 9. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE L'EXERCICE 2024-2025

Le président cède pour ce point la parole à Pascal Blanchette, ing., trésorier de l'Ordre.

M. Blanchette rappelle aux CRHA | CRIA qu'ils ont reçu il y a quelques semaines la copie complète des états financiers avec l'invitation à la séance de ce jour. Il présentera les faits saillants les plus marquants et précise toutefois que s'il y a des questions, les CRHA | CRIA peuvent les écrire dans la zone de clavardage.

Il commence par les résultats opérationnels, qui montrent une légère hausse des revenus de l'Ordre. Il précise qu'il y a une légère différence entre le tableau des états financiers et celui de l'état des résultats : dans les états financiers, les placements sont présentés séparément et distinctement de la partie opérationnelle, car même s'ils sont sous contrôle, ils ne sont pas une certitude et nécessitent une gestion plus précise quant aux sources de revenus.

Le trésorier poursuit en indiquant que les charges ont également légèrement progressé par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par l'inflation ainsi que les projets de CRM et de LMS qui engendrent certains coûts. Il souligne que cette hausse est également attribuable à différents systèmes informatiques, dont Emploi CRHA, qui était encore capitalisé et qui a été passé à la dépense. Ces sommes ne sont pas à proprement parler dépensées; elles avaient été amorties sur les années passées conformément aux pratiques comptables. L'Ordre enregistre pour cette année 2024-2025 un déficit de résultats de 177 527 \$.

M. Blanchette tient à souligner que ce résultat déficitaire était planifié et prévu. L'Ordre a également un montant suffisant d'actifs non assignés et cumulés des années passées; ces surplus peuvent notamment être utilisés pour mener des projets structurants, comme la transition de la structure des systèmes numériques de l'Ordre.

Il passe aux sources de revenus. De manière tout à fait attendue pour un ordre professionnel, ce sont les cotisations des CRHA | CRIA qui permettent à l'Ordre de fonctionner. La vente et la location de biens et services concernent principalement le Congrès et les différentes activités de l'Ordre.

Il poursuit avec les revenus de placement, qui se sont élevés à 6 %. Il rappelle que les états financiers sont en date du 31 mars 2025 et que le mois de mars était très irrégulier. M. Blanchette souligne cependant qu'en moyenne, en date d'aujourd'hui, les chiffres de rendement des revenus de placement restent dans le même ordre de grandeur, quoique légèrement supérieurs.

M. Blanchette mentionne les subventions (4 %) et précise que les services aux CRHA | CRIA sont des services connexes excluant la formation continue offerte par l'Ordre.

Il passe ensuite aux charges. La principale augmentation, qui concerne la formation continue, est supérieure aux revenus afférents. Il souligne que les coûts externes ont beaucoup augmenté au cours des dernières années. L'Ordre a cependant travaillé très fort pour essayer d'équilibrer le tout et garder ces formations accessibles. Il rappelle qu'il existe une cinquantaine d'activités gratuites qui ont été offertes au courant de l'année passée, ce qui permet aux professionnelles et professionnels d'atteindre leurs objectifs de formation continue sans devoir déboursier des sommes importantes.

En ce qui concerne les admissions, M. Blanchette annonce une bonne nouvelle : il y a eu en 2024-2025 davantage de personnes qui se sont jointes à l'Ordre que les années passées.

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



Dernier point des charges : l'inspection professionnelle qui enregistre une petite augmentation de 4 %, laquelle correspond davantage à une variation normale dépendant du nombre d'inspections réalisées chaque année.

Le trésorier passe au détail des charges par nature. L'Ordre étant un organisme de service, il n'y a pas d'équipement, de machinerie ou d'entretien, et ses principales charges sont les salaires et les charges sociales. Les charges directes liées aux activités correspondent aux locations de salles pour le Congrès, par exemple. Les technologies de l'information, qui représentent 6 % des charges, étaient cette année en légère augmentation, notamment en raison du projet de CRM et de toutes les autres charges administratives imputables au fonctionnement d'une organisation de la taille de l'Ordre. Malgré quelques variations dans certains postes, les charges par nature sont relativement comparables à l'année passée et concordent avec ce qui est attendu d'une organisation comme l'Ordre.

M. Blanchette prend maintenant quelques minutes pour parler du projet de CRM. Cette transition de la plateforme informatique de l'Ordre est un gros projet segmenté en deux parties : le CRM et le LMS. Il rappelle avoir déjà évoqué ce projet lors d'assemblées précédentes. Bien que la plateforme actuelle soit toujours fonctionnelle, elle est devenue désuète. Il souligne l'importance de prendre le temps de bien préparer la transition avant que son remplacement ne devienne une urgence.

Le système de CRM prend en charge quatre axes du fonctionnement interne de l'Ordre : l'admission, le renouvellement, l'inspection professionnelle et les finances. Malgré les apparences, ils présentent tous des complexités intrinsèques. C'est notamment le cas de l'admission. Il mentionne que tous les différents parcours professionnels qui permettent d'accéder au titre de CRHA | CRIA doivent se refléter dans le système informatique sous-jacent pour être traités efficacement.

L'investissement pour ce système s'élève à environ 1,6 M\$. L'échéancier initial prévoyait une mise en service pour le renouvellement de 2026. Cependant, certains modules nécessitaient encore des ajustements. En l'absence d'urgence, l'équipe a décidé de maintenir la plateforme actuelle pour ce renouvellement et de mettre en place le nouveau système pour le prochain. Certains changements sont déjà visibles, notamment dans le LMS et le site Web, et certaines parties des écrans qui permettent aux CRHA | CRIA d'interagir avec l'Ordre changeront progressivement. Le déploiement se fera au courant de l'année 2026-2027, ce qui devrait mener à terme ce grand projet qui a commencé à être planifié il y a environ quatre ans.

Une période de questions est ouverte.

**Une personne demande si les dons des CRHA | CRIA font partie de la catégorie Cotisations admissibles.** La directrice générale explique qu'à certains moments, et notamment lors du renouvellement, les CRHA | CRIA peuvent faire un don. L'Ordre sert alors juste de mécanique administrative et ces dons vont à la Fondation CRHA, qui est un organisme de bienfaisance pouvant émettre un reçu d'impôt. Elle rappelle que la Fondation CRHA réussit, année après année, grâce aux dons des CRHA | CRIA ainsi qu'à des partenariats corporatifs, à recueillir autour de 150 000 \$, sommes qui sont directement réinvesties dans les bourses universitaires et des bourses de recherche. Le but est de soutenir les données probantes de l'innovation en ressources humaines ainsi que la relève à la profession.

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



**Une personne pose une question concernant l'assurance responsabilité professionnelle. Dans l'état des résultats, on retrouve un résultat négatif de 15 660 \$, comparativement à un résultat positif de 34 215 \$ pour l'année précédente. Pourquoi le résultat est-il négatif cette année ?** Le trésorier explique qu'il est avant tout important de comprendre que l'Ordre n'est pas l'assureur. L'Ordre fait appel à une compagnie d'assurance tierce, laquelle fait un retour quand il y a des surplus.

**Une personne demande si l'Ordre a une politique de placement et, le cas échéant, où la trouver.** M. Blanchette confirme que l'Ordre a une politique de placement très étoffée, technique et pointue.

**Une personne fait remarquer que sur le document d'information, le salaire et les charges sociales représentent 59 % plutôt que 54 %.** M. Blanchette et Mme Poirier déclarent qu'ils vérifieront l'information pour ensuite la mettre dans le document de questions qui sera déposé sur le site Web de l'Ordre après l'assemblée.

**Une personne demande si l'augmentation de 22 % des frais de formation continue est explicable par rapport au forum RH PME.** M. Blanchette confirme que c'est le cas. Certaines augmentations sont dues à l'inflation, mais il y a effectivement eu en 2024-2025 un forum RH, une activité qui ne se tient pas chaque année et qui engendre donc des dépenses supplémentaires, mais également des revenus additionnels.

**Une personne demande si la répartition des dépenses de l'Ordre par catégorie se compare à d'autres ordres professionnels.** Le trésorier répond par l'affirmative, mais souligne qu'il y a quand même des disparités en fonction de la taille des ordres et que les proportions peuvent être légèrement différentes. Si l'on compare l'Ordre avec des ordres comparables, la répartition des dépenses s'inscrit généralement dans le même ordre de grandeur. La directrice générale complète en précisant que, dans certains ordres professionnels, les revenus de cotisation représentent entre 80 % et 90 % des revenus de l'organisation, une proportion nettement plus élevée qu'à l'Ordre. L'Ordre s'est toujours donné comme objectif de diversifier ses sources de revenus afin d'assurer sa pérennité financière et d'offrir davantage de formation.

**Une personne demande combien coûteront les récurrences de licence du CRM.** M. Blanchette, ing., indique qu'il n'a pas le chiffre précis sous les yeux. Mme Poirier, CRHA, précise que l'information sera rajoutée. En lien avec les sujets abordés dernièrement dans la sphère médiatique sur les coûts de licence, notamment avec les grandes firmes américaines, le trésorier tient à mentionner que l'outil de CRM utilisé par l'Ordre est développé par une firme québécoise basée au Québec, et que c'est donc à cette firme qu'ira une partie de ces frais de licence.

**Une personne demande quelle est la stratégie de l'Ordre pour les placements, surtout en termes d'enjeux de rendement éthique.** M. Blanchette rappelle que l'Ordre a une politique de placement assez pointue et fait affaire avec un expert externe qui donne les instructions pour s'assurer du respect de différents barèmes. Ces barèmes servent à s'assurer, d'une part, de générer un revenu qui suit l'inflation pour maintenir les sommes que l'Ordre a engrangées et garde en réserve pour les projets futurs et, d'autre part, de stabiliser les fluctuations pour éviter une perte, même momentanée, qui pourrait empêcher un projet qui arriverait à ce moment-là. Concernant les enjeux de développement durable et d'éthique, il indique que la politique de placement de l'Ordre encadre les catégories de placements pouvant être effectués et prévoit que tout placement non expressément autorisé est interdit.

**Une personne demande pourquoi la colonne budget n'est pas ajoutée dans les tableaux.** La directrice générale explique que cet élément figure, entre autres détails, dans le document d'information que les CRHA | CRIA ont reçu. Elle précise que depuis quelques années, la présentation des états financiers des ordres professionnels est dictée par l'Office des professions, ce qui a pu amener certains

changements. Les états financiers doivent en effet être uniformes pour permettre à l'Office d'établir des comparaisons.

La période de questions est terminée. Le président remercie les CRHA | CRIA pour leurs questions et leur participation.

### 10. NOMINATION DE LA FIRME AUDITRICE POUR L'EXERCICE FINANCIER EN COURS

Le président explique que le Code des professions prévoit qu'il appartient aux CRHA | CRIA réunis en assemblée de nommer la firme auditrice chargée de la vérification des livres et des comptes de l'Ordre. Il rappelle notamment qu'en mars 2022, un appel d'offres avait été lancé afin de trouver une firme auditrice pour effectuer l'audit des exercices financiers se terminant le 31 mars des années 2023 à 2026. C'est la firme MNP qui avait été retenue. Les CRHA | CRIA doivent cependant adopter par résolution la nomination de la firme auditrice chaque année du mandat. Le président demande s'il y a des questions à ce sujet. Il n'y en a pas.

Le projet de résolution est affiché à l'écran. Il est également téléchargeable sur la plateforme de diffusion et était inclus dans les documents mis à disposition sur le site Web de l'Ordre depuis la transmission de la convocation en septembre dernier.

Le président demande une personne pour proposer la résolution et une autre pour l'appuyer.

Nancy Bailey, CRHA, propose la résolution et Sophie Quévillon, CRHA, l'appuie.

Les CRHA | CRIA procèdent au vote.

99,14 % sont en accord et 0,86 % sont en désaccord.

### RÉSOLUTION AGA-04112025-003

CONSIDÉRANT que le mandat de la firme indépendante désignée pour effectuer l'audit est d'une durée d'un an, renouvelable sur approbation des CRHA | CRIA à l'assemblée générale annuelle;

CONSIDÉRANT que le comité d'audit et le conseil d'administration, après analyse et discussion, recommandent aux CRHA | CRIA présents à l'assemblée générale annuelle de nommer MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre de firme indépendante pour effectuer l'audit pour l'exercice financier 2025-2026;

CONSIDÉRANT que les CRHA | CRIA nomment la firme auditrice pour l'exercice financier en cours lors de l'assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du Code des professions;

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



### IL EST RÉSOLU

De nommer MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre de firme indépendante pour effectuer l'audit de l'Ordre pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026.

Adoptée à la majorité.

### 11. COTISATION ANNUELLE 2026-2027

Le président débute en mentionnant que le conseil d'administration et le comité d'audit procèdent annuellement à un exercice de réflexion sur le montant de la cotisation. Selon le Code des professions, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le rôle d'approuver le montant de la cotisation annuelle revient au conseil d'administration. Ainsi, les CRHA | CRIA réunis en assemblée n'approuvent pas la cotisation. Toutefois, un processus de consultation portant sur le montant de la cotisation annuelle doit obligatoirement être mis en place avant la tenue de l'assemblée afin de permettre aux CRHA | CRIA d'exprimer leur avis sur le montant de la cotisation avant que le conseil d'administration ne fixe celui-ci.

Le président rappelle qu'avant la tenue de l'assemblée, le conseil d'administration a déterminé de façon provisoire le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice financier 2026-2027. La secrétaire de l'Ordre a ensuite rendu disponibles sur le site Web de l'Ordre un document d'information comprenant les prévisions budgétaires 2026-2027, le projet de résolution concernant la cotisation annuelle 2026-2027 et le rapport annuel 2024-2025, incluant les états financiers audités. L'avis de convocation reçu pour l'assemblée invitait les CRHA | CRIA à transmettre leurs commentaires sur le montant de la cotisation pour la prochaine période, et ce, du 29 septembre au 28 octobre dernier.

Le président rappelle aux CRHA | CRIA que, chaque année, le conseil d'administration établit un montant de cotisation qui permettra à l'Ordre de réaliser son mandat de protection du public et de maintenir sa situation financière, tout en veillant au caractère raisonnable de l'augmentation. Le mécanisme habituel d'augmentation de la cotisation de l'Ordre est basé sur l'IPC, soit l'indice des prix à la consommation publié par l'Institut de la statistique du Québec. Or, pendant quelques années, l'Ordre a fait le choix d'opter temporairement pour des cotisations inférieures à l'IPC afin de réduire la pression sur les CRHA | CRIA. Ce choix a un impact sur la capacité de l'Ordre à maintenir un équilibre budgétaire. Ainsi, à la lumière des résultats projetés de l'exercice financier 2025-2026 et du nouveau plan stratégique, le conseil d'administration recommande cette année pour la cotisation 2026-2027 une hausse supérieure à l'IPC, soit une hausse de 2,9 %, ce qui représente une augmentation de 19 \$.

#### A. NOUVELLE CONSULTATION DES CRHA | CRIA PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE SUR LE MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

Le président cède la parole à Mme Poirier, à titre de secrétaire de l'Ordre, qui, présentera le rapport sur les commentaires reçus durant la phase de consultation.

Elle indique que sont affichés à l'écran l'indice des prix à la consommation, la recommandation du conseil d'administration de fixer l'augmentation à 2,9 %, ainsi que l'historique des augmentations de la cotisation comparé à l'IPC. Elle rappelle que l'Ordre a opté pour une augmentation moindre afin d'atténuer l'impact sur les CRHA | CRIA. Cette année, la cotisation sera légèrement plus élevée que l'indice des prix à la consommation, ce qui permettra à l'Ordre d'atténuer les montants absorbés au cours des dernières années.

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



### A) Rapport de la secrétaire sur la consultation

Mme Poirier rapporte que 172 CRHA | CRIA ont laissé des commentaires. 68 étaient en accord, 62 n'étaient ni en accord ni en désaccord, et 57 étaient en désaccord.<sup>1</sup>

S'affichent à l'écran les divers points en faveur de l'augmentation : une hausse convenable et juste considérant les services offerts; une augmentation raisonnable et cohérente avec l'inflation et le contexte économique; et la possibilité de payer en plusieurs versements, ce qui est une mesure très appréciée.

Parmi les points en défaveur de l'augmentation : les services offerts ne justifient pas une augmentation de la cotisation (volonté d'obtenir davantage de formations gratuites et à coût moindre); le coût de la cotisation est jugé trop élevé en comparaison à certains ordres à actes réservés ou considérant les risques professionnels jugés moindres; et un gel ou une augmentation moindre serait préférable en raison du contexte économique tendu (référence à certaines pertes d'emploi et à l'inflation, entre autres).

Avant de passer à la deuxième période de consultation, la directrice générale et secrétaire de l'Ordre offre quelques réponses en lien avec les commentaires reçus. Elle débute en faisant un rappel sur les fondements du système professionnel québécois. À titre d'exemple, elle fait référence à la situation récente survenue au Collège des médecins du Québec, où une motion de blâme a été adoptée à l'égard de son président. Elle estime que cet événement constitue, tant pour le système professionnel que pour les parlementaires qui ont par la suite adopté à l'Assemblée nationale une motion en faveur de l'indépendance des ordres professionnels, un rappel important de la raison d'être des ordres professionnels. Elle souligne qu'un ordre professionnel n'est pas une association professionnelle.

Le gouvernement a donné un ordre à certaines professions parce qu'il jugeait que les professionnelles et professionnels avaient des compétences particulières et que leurs conseils ou interventions pouvaient porter un préjudice important au public. La mission de l'Ordre, c'est de protéger le public. Pour ce faire, il convient de s'assurer que les gens qui portent le titre de CRHA | CRIA sont compétents, respectent le code de déontologie et continuent de se développer. Cela se fait à travers l'inspection professionnelle (plus de 1000 inspections chaque année), mais aussi à travers la possibilité pour le public de faire une demande d'enquête au bureau du syndic. Au Québec, les professionnelles et professionnels ont le privilège de s'autoréguler par les pairs, avec certains comptes à rendre à l'État.

Certains ordres arrêtent là leurs interventions. Pour l'Ordre, il a toujours été très important de soutenir les CRHA | CRIA, des informer des changements législatifs, de leur donner de la formation et du contenu, notamment par le Carrefour RH, de les accompagner à toutes les étapes de leur profession. La cotisation sert à mettre en place les mécanismes de protection du public, les autres sources de revenus soutiennent la réalisation de l'offre de formation et de contenus.

Mme Poirier revient sur le fait, fréquemment soulevé, que l'Ordre n'a pas d'acte réservé. Elle assure que l'équipe de l'Ordre travaille toujours fort sur cet aspect. Néanmoins, elle souligne que, même si l'Ordre n'a pas d'acte réservé, tous les actes professionnels et les interventions des CRHA | CRIA doivent être faits selon les règles de l'art. C'est ce que l'Ordre garantit au public par le titre de CRHA | CRIA.

De plus, elle estime qu'il convient d'être conscient du préjudice possible des actions des CRHA | CRIA dans certaines situations : conclusion d'une enquête de harcèlement, exercice d'équité salariale inadéquat, mauvais conseils lors d'un grief, mauvaise réintégration d'un employé après un congé de maladie, etc. Elle

---

<sup>1</sup> **Note** : Une erreur s'est glissée dans les chiffres présentés lors de l'assemblée. Le nombre de personnes n'étant ni en accord ni en désaccord est de 47 et non de 62.

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



réaffirme qu'il faut être fier de la profession et ne pas la considérer moins complexe ou préjudiciable que d'autres et invite toutes les professionnelles et tous les professionnels de l'Ordre à porter haut et fort leur titre.

Le tableau comparatif de la cotisation annuelle demandée par différents ordres professionnels (inclus dans le document d'information) est affiché à l'écran. La directrice générale explique que l'équipe de l'Ordre a calculé la moyenne des cotisations des 46 ordres professionnels, laquelle s'établit à 1 030 \$. Elle souligne que la cotisation de l'Ordre demeure nettement inférieure à cette moyenne et rappelle que les CRHA | CRIA peuvent se prévaloir d'une option de paiement échelonné en 6 ou 9 versements. Le tableau indique également les professions à titre réservé.

Elle rappelle que ce n'est pas la cotisation qui assure le risque professionnel des actes posés par les CRHA | CRIA, mais l'assurance responsabilité professionnelle. L'assurance de l'Ordre s'élève à 10,68 \$ par année par CRHA | CRIA. Pour certains ordres où il y a davantage de réclamations, l'assurance peut s'élever à 30 \$ ou 45 \$, voire 750 \$.

Mme Poirier, CRHA, souligne les cotisations réduites offertes par l'Ordre, qui est soucieux d'accompagner les CRHA | CRIA à chaque étape de leur carrière, en modulant le montant selon les contextes.

Elle poursuit avec l'investissement le plus important de l'Ordre, à savoir les salaires. Au cours des dernières années, l'Ordre a suivi les prévisions salariales établies annuellement avec les firmes spécialisées. Elle souligne que les dernières hausses étaient supérieures à l'augmentation de la cotisation, et qu'elles s'élèvent à 3,2 % en moyenne pour l'année suivante, tous emplois confondus.

Concernant le bail locatif, elle rappelle que l'Ordre a récemment réduit son empreinte, en passant de 12 000 à 7 000 pieds carrés en raison de son modèle hybride. L'Ordre a ainsi pu réaliser une économie annuelle de 200 000 \$.

Elle mentionne également que 85 % des CRHA | CRIA (travailleuses et travailleurs autonomes inclus) se font rembourser leur cotisation, contre 80 % en 2017. Les données affichées à l'écran sur le salaire moyen, qui sortent d'une enquête de CRHA Canada, montrent que le salaire moyen des porteuses et porteurs de titres est supérieur à celles et ceux qui ne sont pas CRHA | CRIA.

En réponse aux commentaires obtenus en lien avec l'offre de formations gratuites, elle fait valoir les éléments suivants : le coût moyen par heure de formation (85 \$), 52 heures de formation gratuite cette année et nouveauté cette année, 13,5 heures supplémentaires pour les nouvelles et nouveaux diplômés. Elle souligne également le nombre de participations aux formations gratuites (13 238).

Elle ajoute que quatre nouvelles formations gratuites viennent de sortir, « Gérer les RH en période d'incertitude ». Les CRHA | CRIA ont reçu un courriel la veille à ce sujet.

Pour terminer, la directrice générale présente quelques données sur le Carrefour RH : sa gratuité pour les CRHA | CRIA, les investissements réalisés par l'Ordre pour développer son contenu et sa bonification en continu. Elle souligne que l'équipe de l'Ordre est heureuse de constater que le Carrefour RH est très fréquenté.

C'est la fin du rapport de la secrétaire sur la consultation.

Le projet de résolution est affiché à l'écran.

### PROJET DE RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 1,9 % d'une année à l'autre en mars 2025 au Québec;

CONSIDÉRANT la stratégie d'augmentation basée sur la variation de l'indice moyen des prix à la consommation de l'Institut de la statistique du Québec (« IPC »), définie comme étant la variation de l'IPC entre les mois de mars à mars pour la plus récente année financière;

CONSIDÉRANT l'exception à cette règle effectuée pour la cotisation des années 2023-2024 et 2024-2025 en raison de l'inflation (l'augmentation de la cotisation 2023-2024 avait été fixée à 2 % et celle de 2024-2025 à 3 %), soit un pourcentage inférieur à la variation de l'indice des prix à la consommation;

CONSIDÉRANT qu'une augmentation de la cotisation en 2026-2027 de 2,9 % donnerait une cotisation de 672 \$, soit une hausse cumulative de 12,4 % sur quatre ans par rapport à la cotisation de 2022-2023 (598 \$), tandis que si la méthode de l'inflation avait été utilisée sans exception, la cotisation 2026-2027 s'élèverait à 705 \$, ce qui représenterait une augmentation de 17,9 % par rapport à 2022-2023 (en tenant compte de l'inflation cumulative, cela représente encore un écart favorable de 5,5 % pour les CRHA | CRIA);

CONSIDÉRANT que le comité d'audit et le conseil d'administration ont examiné les orientations budgétaires 2026-2027;

CONSIDÉRANT que l'Ordre subit l'effet de l'inflation sur ses dépenses d'opérations et que le taux d'augmentation de la cotisation a un impact à long terme sur les finances de l'Ordre;

CONSIDÉRANT que, conformément au Code des professions, la cotisation pour l'exercice financier 2026-2027 est fixée par le conseil d'administration de l'Ordre, après consultation des CRHA | CRIA réunis en assemblée générale et après prise en compte des commentaires reçus dans le cadre de la consultation des CRHA | CRIA tenue au moins 30 jours avant l'assemblée;

CONSIDÉRANT que le paiement de la cotisation annuelle est dû le 1<sup>er</sup> avril, qu'elle est indivisible et non-remboursable, et ce, en dépit des modalités de paiement permettant de l'acquitter en plusieurs versements;

### IL EST RÉSOLU

D'indexer la cotisation annuelle des CRHA | CRIA de 2,9 %, au montant arrondi au dollar le plus près, ce qui représente une augmentation de 19 \$ pour l'exercice financier 2026-2027, la cotisation annuelle passant ainsi à 672 \$ pour cette période.

### B) Nouvelle consultation

Le président indique qu'une période de questions est ouverte sur le montant de la cotisation annuelle.

**Une personne souhaite savoir si l'Ordre prévoit offrir dans les prochaines années une cotisation réduite pour les membres en situation de handicap ou d'invalidité les empêchant d'exercer leur profession.** Mme Poirier, CRHA, explique que l'Ordre propose déjà une cotisation réduite pour congé de maladie, c'est-à-dire pour tout problème personnel qui empêche une ou un CRHA | CRIA d'exercer sa profession, mais pas pour situation de handicap qui n'empêcherait pas d'exercer la profession.

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



**Une personne demande si l'Ordre envisage de modifier la politique pour appliquer un plafond à la hausse de la cotisation nonobstant l'IPC.** Le trésorier rappelle que l'Ordre dispose depuis plusieurs années d'une politique qui consiste à appliquer une augmentation des cotisations se situant autour de l'IPC. Il précise que l'Ordre n'envisage pas d'avoir une politique qui limiterait et empêcherait une hausse supérieure ou inférieure à l'IPC. Il rappelle que, particulièrement en 2020, au plus fort de la pandémie de COVID-19, le contexte économique était marqué par une forte volatilité et que l'Ordre a fait le choix, en 2021 et en 2022, d'augmenter les cotisations à un taux inférieur à l'IPC afin d'éviter un choc tarifaire. Il souligne que ce choix crée un déséquilibre qu'il faut rattraper et que l'Ordre essaie de le faire le plus doucement possible.

**Une personne demande combien de personnes travaillent à l'Ordre.** La directrice générale répond que l'Ordre compte 78 employées et employés, certains à temps partiel, donc autour de 70 temps complets équivalent.

**Une personne demande si les travailleuses et travailleurs autonomes pourraient éventuellement être inclus dans la catégorie des cotisations réduites étant donné la nature irrégulière des activités.** Le président indique que c'est une suggestion intéressante, qui n'a pas encore fait l'objet d'une réflexion pour le moment. Mme Poirier, CRHA, complète en indiquant que l'Ordre s'est parfois posé la question sur le statut de semi-retraité. Concernant la fluctuation des revenus, elle explique qu'il faudrait alors établir un revenu minimal pour payer la pleine cotisation ou non, ce qui amènerait l'équipe de l'Ordre à demander aux CRHA | CRIA leur déclaration de revenus. Par ailleurs, selon le type d'intervention, des professionnelles ou professionnels avec une expertise pointue auraient, pour un nombre d'heures égal, un revenu supérieur. Elle prend note de cette question, car l'équipe de l'Ordre est toujours soucieuse de soutenir les CRHA | CRIA tout en respectant une certaine cohérence.

**Une personne demande comment l'Ordre pourrait aider les fonctionnaires fédéraux à convaincre leur employeur, soit l'État fédéral, de rembourser leur cotisation à l'Ordre.** La directrice générale souligne que l'Ordre saisit toutes les opportunités pour sensibiliser le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, premièrement, à exiger le titre professionnel et, deuxièmement, à payer la cotisation. Le message est porté par l'Ordre, publiquement, en coulisses et par d'autres ordres aussi pour inviter ces grands employeurs à faire preuve d'exemplarité, surtout le gouvernement provincial. Elle fait remarquer qu'il y a une incohérence entre le gouvernement provincial, qui crée les ordres, qui est le législateur, et l'État employeur, qui a une autre façon de faire. L'Ordre continuera de militer en faveur du remboursement de la cotisation. Mme Poirier, CRHA, rappelle quand même que l'Ordre affiche maintenant un taux de 85 % de remboursement de la cotisation par l'employeur, et espère que ce chiffre continuera à croître.

**Deux personnes demandent si l'équipe de l'Ordre regarde ses dépenses en interne.** Le président confirme que l'Ordre revisite ses dépenses annuellement, avec un œil critique.

**Une personne demande pourquoi, dans le quatrième « Considérant » du projet de résolution, il est indiqué un montant de 705 \$ et un autre de 672 \$.** Mme Poirier, CRHA, explique que si l'Ordre avait suivi l'IPC des dernières années, plutôt que de faire des augmentations moindres, la cotisation s'élèverait aujourd'hui à 705 \$. Dans le projet de résolution, la cotisation est à 672 \$.

**Une personne demande s'il pourrait exister une catégorie de cotisation pour celles et ceux qui n'exercent pas en RH, même s'ils souhaitent conserver leur lien avec l'Ordre et leur titre.** Mme Poirier, CRHA, explique que le port du titre de CRHA | CRIA s'accompagne à la fois du paiement de la cotisation et du respect des obligations de formation continue. Concernant la formation continue, l'équipe a déjà regardé des aménagements; en termes de protection du public, même si une professionnelle ou un

professionnel ne pratique pas, la formation continue devrait être maintenue. En ce qui concerne la cotisation, l'équipe de l'Ordre n'a pas pour le moment envisagé la question; il serait toutefois intéressant de déterminer si c'est possible que l'Ordre propose un statut pour les personnes qui ne pratiquent pas.

**Une personne demande pourquoi il existe une catégorie « Chargée ou chargé de cours universitaire en RH », mais pas de catégorie « Chargée ou chargé de cours au cégep en RH ».**

Mme Poirier, CRHA, explique que la cotisation spéciale est réservée aux chargées et chargés de cours à l'université parce que l'Ordre exige l'équivalent d'un baccalauréat universitaire pour devenir CRHA | CRIA. Les professeures et professeurs ainsi que les chargées et chargés de cours valorisent le titre professionnel, et même s'ils ne pratiquent pas comme tel, ils enseignent, ce qui est très précieux.

Le président met fin à la période de questions et commentaires. Il assure que l'ensemble des commentaires sont pris en compte par le conseil d'administration pour l'établissement de la cotisation annuelle 2026-2027.

### 12. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président explique qu'il est prévu au Code des professions qu'il appartient aux CRHA | CRIA réunis en assemblée d'approuver la rémunération des membres du conseil d'administration. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, les membres du conseil d'administration et la présidence reçoivent un jeton de présence pour chaque séance du conseil d'administration à laquelle ils assistent. La Politique de reconnaissance de la contribution des membres du conseil d'administration a été adoptée en juin 2019, puis révisée en 2024.

Pour l'exercice financier 2026-2027, le conseil d'administration propose de ne pas apporter de changement à la politique et de maintenir la valeur actuelle des jetons de présence.

Le président demande s'il y a des commentaires ou des questions.

**Une personne demande quelle est la valeur actuelle des jetons de présence.** Le président indique que l'information est affichée à l'écran. Il rappelle qu'il y a six réunions du conseil d'administration de l'Ordre par année, et parfois une réunion extraordinaire.

Le président demande une personne pour proposer la résolution et une autre pour l'appuyer.

Philippe Gagné, CRHA, propose la résolution, et Pascale Coutu, CRHA, l'appuie.

Le président ouvre une nouvelle période de questions.

**Une personne demande quels sont les autres avantages que les administratrices et administrateurs reçoivent, à part les jetons.** La directrice générale indique que l'ensemble des administratrices et administrateurs sont invitées gracieusement au Congrès, ce qui est déclaré comme un avantage imposable.

**Une personne demande quelle est la durée d'une séance.** Le président répond qu'une séance dure toujours minimalement une demi-journée, et que la plupart des séances durent toute une journée. Il précise qu'il y a également tout le travail de préparation : les membres du conseil d'administration reçoivent les documents au moins une semaine à l'avance, les consultent avec rigueur et attention et y consacrent du temps. Il ajoute que les membres du conseil font bon usage des séances, que le climat est sain, intéressant et ouvert, que tout le monde peut s'exprimer librement et qu'il y a de bonnes réflexions.

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



**Une personne demande, en lien avec la saine gestion financière, si le conseil d'administration a songé à réduire, voire à abolir sa rémunération.** La directrice générale rappelle que la décision d'avoir des jetons de présence date de quelques années et que la valeur des jetons a très peu augmenté. Par le passé, les administratrices et administrateurs étaient bénévoles, mais l'Ordre avait dans sa réflexion un souci de pouvoir reconnaître leur travail de manière symbolique, les jetons de présence n'étant pas une réelle rémunération. Elle souligne également qu'il est peu courant, dans le système professionnel, que la présidence soit rémunérée par des jetons de présence, cette fonction étant généralement rémunérée au moyen d'un salaire à temps partiel ou à temps complet.

La période de questions est terminée.

Les CRHA | CRIA sont invités à voter pour le maintien de la valeur des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration.

97,38 % sont en accord et 2,62 % sont en désaccord.

### RÉSOLUTION AGA-04112025-004

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance de la contribution des membres du conseil d'administration a été adoptée par le conseil d'administration le 19 juin 2019 et révisée par le comité de gouvernance et d'éthique en 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration de n'apporter aucun changement à la valeur des jetons de présence ni à la Politique de reconnaissance de la contribution des membres du conseil d'administration pour l'exercice financier 2026-2027;

CONSIDÉRANT que l'Ordre a comme principale mission la protection du public et que le rôle du conseil d'administration est d'importance dans la poursuite de cette mission;

CONSIDÉRANT que l'Ordre tient à reconnaître l'engagement et la contribution de la présidence et des membres du conseil d'administration, de même que le temps et l'expertise qu'ils doivent consacrer à ces fonctions;

CONSIDÉRANT que les CRHA | CRIA approuvent la rémunération des membres du conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du Code des professions;

### IL EST RÉSOLU

D'approuver comme suit, pour l'exercice financier 2026-2027, le jeton de présence des membres du conseil d'administration :

- Présidence du conseil d'administration : 1 150 \$ par séance;
- Présidence d'un comité de gouvernance : 575 \$ par séance;
- Membre du conseil d'administration élu : 275 \$ par séance;
- Membre du conseil d'administration nommé par l'Office des professions : l'Ordre verse la différence entre l'allocation de présence versée par l'Office et celle accordée aux membres élus;

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



- Membre d'un comité de gouvernance : 100 \$ par séance, par comité, avec un maximum de 200 \$ par séance du conseil d'administration;

D'approuver la rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice financier 2026-2027, conformément à l'article 104 du Code des professions, telle qu'elle est détaillée à la présente résolution.

Adoptée à la majorité.

### 13. QUESTIONS DIVERSES

**Une personne se questionne sur les outils d'IA générative, qui sont déjà en train de modifier les activités quotidiennes des CRHA | CRIA. Elle trouve surprenant d'en entendre parler à nouveau comme s'il s'agissait d'une réalité future pour laquelle on a le temps de se préparer.** Mme Poirier, CRHA, est d'accord avec ce commentaire. Elle indique que l'Ordre est déjà en action et qu'il soutient les CRHA | CRIA de différentes façons, notamment par la publication d'un guide réflexif sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la pratique RH et par l'offre de formations. Elle confirme que l'IA a déjà transformé la pratique. Elle rappelle toutefois que les technologies actuellement disponibles ne représentent qu'une partie des changements à venir. Elle estime qu'il importe de tirer des leçons de l'arrivée de l'IA générative et souligne que ni l'Ordre ni les CRHA | CRIA ne doivent présumer que les professions axées sur l'humain seront à l'abri de ses effets. Elle précise que la réflexion de l'Ordre vise à anticiper les développements futurs et à évaluer leurs répercussions potentielles sur le rôle-conseil et les autres dimensions de la pratique professionnelle. Elle ajoute que l'Ordre entend mener cette réflexion en s'entourant de personnes expertes du domaine afin de mieux comprendre les évolutions à venir et de préparer la profession de la meilleure façon possible.

**Une personne demande quelle est la firme professionnelle qui a accompagné le comité de planification stratégique dans son exercice de réflexion et à l'aide de quels critères elle a été sélectionnée.** Le président indique qu'il s'agit de la firme Arsenal. Il précise que l'Ordre a sollicité cinq compagnies différentes pour avoir des soumissions et que le choix s'est basé notamment sur la méthode de réalisation des processus de consultation, les délais ainsi que les coûts.

**Une personne estime que dans les programmes EDI, on devrait inclure l'âgisme. Ce sujet devrait être sur la liste des biais inconscients des éléments de discrimination. On devrait faire valoir davantage ce que les gens expérimentés peuvent apporter aux organisations.** Le président indique que cet élément est déjà inclus dans les travaux de l'Ordre. Mme Poirier, CRHA, confirme et explique que pour l'Ordre, la définition de la diversité est vraiment vaste et inclusive, ce qui inclut les biais liés à l'âge. Elle précise que l'Ordre a réalisé plusieurs actions pour souligner les enjeux de l'âgisme au sein des organisations : dossiers spéciaux, notamment sur les personnes expérimentées, partenariats avec des organisations, comme la campagne de sensibilisation *La compétence n'a pas d'âge*, prises de position publiques avec le ministère de l'Emploi.

**Une personne pose une question concernant les formations gratuites offertes par l'Ordre. Elle mentionne qu'elle a de la difficulté à trouver quelle est la meilleure façon de les repérer et de les grouper ensemble.** Le président explique que dans l'espace Formation, il y a un onglet Recherche avancée qui permet de filtrer et d'aller chercher la rubrique « Gratuite ». L'ensemble des formations gratuites devrait alors apparaître.

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



**Une personne souligne que le Québec est actuellement aux prises avec plusieurs conflits de travail qui affectent la population, le monde du travail ou l'économie du Québec. Elle demande si l'Ordre souhaite se positionner comme un intervenant dans l'évolution des relations patronales-syndicales afin de rapprocher les parties et de favoriser la paix industrielle dans les prochaines années.** Le président indique que le positionnement de l'Ordre avec le projet de loi 89 allait justement dans ce sens, c'est-à-dire se positionner de manière posée dans l'optique de chercher la paix industrielle dans le monde du travail au Québec. La directrice générale souligne que ce positionnement équilibré de l'Ordre est vraiment reconnu par les acteurs politiques, mais aussi par les acteurs patronaux et syndicaux. Elle rappelle que le projet de loi 89 était controversé, mais qu'on venait souligner la pertinence du rôle de l'Ordre, à la fois du côté patronal et syndical. Elle ajoute que l'Ordre est en consultation sur le projet de loi 3, qui a été déposé la semaine dernière par le ministre du Travail, notamment sur la transparence et la gouvernance des syndicats. Elle estime qu'il est important de tirer avantage de la position équilibrée de l'Ordre qui est appréciée de toutes et tous, et qui fait avancer le débat.

**Une personne demande si l'Ordre peut offrir des formations en anglais pour les membres qui travaillent avec les clients anglophones.** Mme Poirier, CRHA, indique que l'Ordre est en train de voir avec ses partenaires de CRHA Canada, donc l'ensemble des associations et des ordres au Canada, comment il est possible de rendre disponibles certains de leurs contenus qui sont faits en anglais. Elle précise que cela prendra peut-être forme en 2026.

**Une personne demande s'il serait possible, sans entrer dans le détail des positions financières, de confirmer si la Politique de placement de l'Ordre prévoit des exclusions sectorielles, par exemple les armes, le tabac et autres.** Le trésorier confirme qu'il y a des exclusions très claires incluses dans la Politique de placement, entre autres celles qui sont nommées dans la question, et d'autres qui ont été identifiées comme étant des activités incompatibles avec la mission d'un ordre professionnel.

**La directrice générale revient sur la question posée lors de la présentation des états financiers relativement au fait que, dans le document d'information, les salaires et les charges sociales représentent 59 % des charges plutôt que 54 %.** Elle indique que le 54 % correspond aux salaires pour l'année 2024-2025, qui fait l'objet de l'assemblée de ce jour, et le 59 % correspond aux prévisions budgétaires pour 2026-2027.

**Une personne demande s'il est possible que l'Ordre propose, comme l'Ordre des CPA, une assurance collective pour soutenir les CRHA | CRIA qui sont travailleuses et travailleurs autonomes.** Mme Poirier, CRHA, souligne qu'il s'agit d'une question récurrente et que son équipe l'a étudiée. L'Ordre avait déjà offert une assurance collective il y a un certain temps; mais étant donné que la majorité des CRHA | CRIA travaillent en organisation (9 % environ sont travailleuses et travailleurs autonomes), il n'y avait pas de besoin de ce côté-là et seuls les travailleurs et travailleuses autonomes y ont souscrit. La première année, l'offre a fonctionné. La deuxième année, les primes étaient vraiment très élevées, ce qui a eu comme conséquence un désengagement des CRHA | CRIA qui avaient choisi cette assurance collective. L'Ordre en a conclu que cela n'était pas une bonne idée.

**Une personne demande s'il y a des développements quant à la demande d'acte réservé.** Mme Poirier, CRHA, souligne qu'il s'agit d'un projet en continu. C'est sa dixième assemblée générale annuelle, et au cours de ces dix dernières années, l'Ordre a investi beaucoup de temps et d'efforts pour obtenir un acte réservé. Depuis quelques semaines, c'est Jean Boulet, ministre du Travail, qui est le nouveau ministre responsable de l'application des lois professionnelles. M. Boulet connaît bien l'Ordre, avec lequel il a une excellente relation. L'équipe de l'Office des professions, qui est l'entité qui peut octroyer des actes, a également changé. Mais pour l'instant, il n'y a pas beaucoup d'appétit politique pour octroyer des actes réservés aux ordres qui n'en ont pas. Mme Poirier, CRHA, précise qu'un important

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



projet de modernisation de l'ensemble du système professionnel est en cours et que l'Ordre reste toujours très actif sur ce plan-là. L'Ordre continue de faire valoir l'importance de s'assurer que certains actes soient réservés pour diminuer le préjudice possible au public. Elle déclare que dès qu'il y aura du nouveau, les CRHA | CRIA en seront informés, mais que pour le moment il n'y a pas d'écho favorable de l'Office des professions, que ce soit pour l'Ordre ou de façon plus générale.

**Une personne demande si 78 employées et employés ne représentent pas un effectif trop important pour l'Ordre. Elle souhaite savoir si l'organisation se questionne à l'occasion sur la nécessité de l'ensemble de ses ressources.** Le président estime que l'Ordre a beaucoup de travail, beaucoup de projets. C'est notamment le cas pour l'admission (analyse des demandes, administration des examens), l'aspect formation, le Carrefour RH, l'aspect événementiel, le Congrès à organiser chaque année, qui est un événement de taille auquel l'ensemble des employées et employés de l'Ordre contribuent. Sans compter tous les déplacements et les affaires publiques. Le président confirme que selon lui, 78 employées et employés, ce n'est pas trop. Chacune et chacun a son travail à faire. À la lumière des informations qu'il a, il est convaincu que l'Ordre est rigoureux dans ses ressources et que tout le monde apporte son aide à hauteur de ce qui est attendu à cet égard.

**Une personne demande si l'Ordre a un plan pour retrouver l'équilibre budgétaire.** Le trésorier confirme que c'est le cas, mais rappelle un point important : il ne s'agit pas d'un déséquilibre budgétaire imprévu. C'était une décision concrète pour permettre à l'Ordre de financer un projet structurant, soit la refonte de tous les systèmes informatiques. Ce projet arrive à terme en 2026-2027, ce qui fermera ce chapitre. M. Blanchette, ing., rappelle par ailleurs l'existence des fonds non affectés, qui constituent une réserve construite au fil des années, conçue pour ce type de projets structurants. Pour le moment, il n'y a pas de nouveau projet après le CRM, mais il pourrait y en avoir dans le futur; or, par définition, la réduction des sommes non affectées survient lorsqu'il y a un déficit. Il rappelle que les amortissements sont également passés en dépenses; ce sont des systèmes qui ont déjà des équipements et autres items qui ont déjà été payés, dans certains cas il y a plusieurs années, et qui ont été amortis selon les règles comptables.

La période de questions est terminée. Les questions restées sans réponse recevront une réponse dans un document qui sera transmis dans les jours suivant l'assemblée.

### 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président demande une personne pour proposer la résolution et une autre pour l'appuyer.

Frédéric Sauvé, CRHA, propose la résolution et Stéphanie Trottier, CRIA, l'appuie.

Les CRHA | CRIA sont invités à voter.

99,53 % sont en accord et 0,47 % sont en désaccord.

### RÉSOLUTION AGA-04112025-005

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de clore l'assemblée.

Adoptée à la majorité.

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le président remercie sincèrement l'ensemble des CRHA | CRIA présents, qui sont presque toutes et tous restés tout au long de cette assemblée, ce qui témoigne du grand intérêt qu'ils portent à leur ordre professionnel.

---

Maxim Néron, CRIA, Adm.A.  
Président du conseil d'administration

---

Manon Poirier, CRHA  
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre